

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize le vingt six octobre, le Conseil Municipal dûment convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni à la Mairie de Saint Loup Lamairé, sous la Présidence de Monsieur Pascal BIRONNEAU, Maire

Nombre de membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 11

Date de la convocation : 20/10/2016

PRÉSENTS : MM. BIRONNEAU Pascal – Mmes RÉAU Micheline, M. CHAUVEAU Jacques, adjoints - M. BARREAU Ludovic - Mmes Cosette ROBERT- AUBRY Lucienne – M. CHATRY Eric - Mmes MILLASSEAU Corinne – DOS SANTOS Maria- BOUCHET Eva

Excusés : Mme. FARDEAU Marielle - MM. SENDRÉ Maxime - DEVROUTE Arnaud (Procuration à Mme RÉAU Micheline)

Absent : M.OZERÉE Ludovic

Secrétaire de séance : M. BARREAU Ludovic

Observations sur le procès verbal de la réunion du 28 septembre t 2016 : le PV est adopté sans observation à l'unanimité.

TRAVAUX DE REHABILITATION DES LOGEMENTS DE L'ANCIENNE GENDARMERIE

N°2016/26.10.001 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés le conseil municipal :

- accepte les travaux supplémentaires pour l'installation de paroi de douches dans les logements de l'ancienne gendarmerie et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux tel que présenté dans le tableau ci-dessous :

Lot	Entreprise	Marché de base HT	Montant de l'avenant HT	Montant du marché avec l'avenant	Nouveau montant marché avec totalité avenants
7 Chauffage	RATEAU SA	101.944,14€	1.267,98€	103.212,12€	110.229.04€ HT

REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE ET LA CREATION DE DEUX LOGEMENTS

N°2016/26.10.002 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal l'avant projet définitif relatif à la réhabilitation de l'ancienne école et la création de deux logements, l'estimation financière sera précisée prochainement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve ce projet définitif et autorise monsieur le Maire à lancer les consultations pour le choix d'un coordonnateur SPS et le contrôleur technique;

MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

N°2016/26.10.003 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que monsieur Pascal CAMPBELL pour son activité « PARABATIX » souhaite disposer d'un local dans la Maison des Associations et qu'il y a lieu d'en fixer les conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- mets à disposition un local d'environ 24m² situé dans la Maison des Associations Boulevard Voltaire à compter du 1^{er} novembre 2016
- fixe le montant du loyer à 150€ par mois
- autorise monsieur le maire à établir et signer la convention correspondante

REMBOURSEMENT TAXE FONCIERE - N°2016/26.10.004 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Suite à l'acquisition en date du 18 mars 2016 de l'immeuble situé 5 rue Ste Catherine, le conseil municipal :

- accepte de rembourser aux Consorts BIMBI le prorata de la taxe foncière à savoir la somme de 249,44€.
- autorise monsieur le Maire à effectuer le paiement à Maitre GUERID.

VILLAGE FLEURI - N°2016/26.10.005 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Monsieur le Maire rapporte aux membres du conseil municipal la décision du jury des Villes et Villages Fleuris suite à leur visite le 15 juin dernier : le jury a attribuée une 2^{ème} fleur pour le fleurissement de la commune et le prochain passage sera en 2019. La cérémonie de remise des prix du palmarès 2016 est fixée au 15 novembre à la Maison de la Région à Poitiers.

MODIFICATION REGLEMENT LOTISSEMENT LA VALETTE

N°2016/26.10.006 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que monsieur PIN Maurice propriétaire de la parcelle AO n°95 souhaite construire deux logements sur cette parcelle et qu'il faut pour cela modifier le règlement du lotissement la Valette et notamment l'article 2.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette modification et autorise monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

AMENAGEMENT DES LIENS A L'EAU

N°2016/26.10.007 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une réunion avec la DDT a eu lieu afin d'avancer dans le projet d'aménagement des anciennes lagunes.

La DDT a demandé que le comblement des anciens bassins de lagunage n'impactent pas la faune et en particulier les amphibiens. Le cabinet NCA a réalisé un diagnostic d'évaluation du potentiel d'intérêt de cet environnement et propose des mesures à mettre en œuvre pour assurer l'absence d'impact significatif notamment la création de mares.

Il faudra aussi mettre en œuvre une modification du Plan Local d'Urbanisme car le projet est situé en zone Naturel et devra être transformé en zone NI (naturel de Loisirs).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne tout pouvoir à monsieur le Maire pour poursuivre le dossier et autorise monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à la présente délibération.

CANDIDATURE AU LABEL STATION VERTE

N°2016/26.10.008 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Monsieur Eric CHATRY présente aux membres du conseil municipal le label « Station Verte » : la charte qualité, les engagements et les critères de sélections.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le conseil municipal :

- souhaite s'engager dans la démarche et candidater au label « Station Verte » e
- créé un groupe de travail pour établir le dossier de candidature composé de Lucienne AUBRY, Maria DOS SANTOS, Eva BOUCHET et Eric CHATRY.

NOM IMMEUBLE BOULEVARD VOLTAIRE

N°2016/26.10.009 reçu en Sous Préfecture le 28/10/2016

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite que l'immeuble situé Boulevard Voltaire et réhabilité en espace partagé est un nom, et il propose « Le Granit » Espace partagé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition.

Questions diverses

- ✓ Un point sur les différents travaux effectués (voirie et bâtiments) a été fait par monsieur le Maire
- ✓ La réunion publique aura lieu 28 octobre 2016.
- ✓ Une deuxième fleur a été attribuée à la commune dans le cadre du label Villes et Villages Fleuris.

Séance du 26/10/2016 : délibérations n° 26/10/2016/001 à 28/10/2016/09